

Semestre 3

Étudiants : BRELIVET Gaël et RICHARD Clément

Vendredi 3 Octobre 2008

Sujet : Éclairage et feux d'un kart électrique.

Cahier des charges :

- Le kart électrique doit comprendre les feux et l'éclairage suivant : feux et clignotants à l'avant ; feux stop, feux de recul et clignotants à l'arrière.
- L'éclairage du kart doit être variable en fonction de la luminosité ambiante.
- Les feux avant doivent permettre au pilote d'avoir une visibilité entre 20 et 30 mètres
- La consommation en énergie du système doit être minimale.
- L'encombrement et le poids du système doivent être le plus faible possible afin de conserver les performances du kart électrique.
- Le système doit également avoir une bonne résistance aux conditions climatiques (intempéries) ainsi qu'aux conditions mécaniques (vibrations, chocs,...) dues à la conduite sur circuit.
- Le prix du système doit rester dans le budget accordé par l'IUT.

Planning prévisionnel :

[illegible]